



LES ATTAQUES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Délibération n°2025-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un mars à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 18/03/2025 Membres en exercices : 19 - Présents : 15 - Nombre de suffrages : 17

Présents : Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, M. HONVAULT Stéphane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine, Mme VAMPLUS Vanessa

Excusés : Mme ANSEL Catherine, Mme KRASINSKI Eliane, Mme SEYS Véronique, M. VASSEUR Jean-Paul

Procurations : Mme ANSEL a donné pouvoir à Mme BAUDART et Mme SEYS à M. LEFEBVRE.

A été nommé **secrétaire de séance** : M. MERCIER Éric

Objet : Programme local de l'Habitat de Grand Calais Terres & Mers

Rapporteur : Madame le Maire

Le Programme Local de l'Habitat vise à définir sur l'intercommunalité, pour une durée de 6 ans, les principes et objectifs d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement et à favoriser la cohésion sociale et urbaine, tout en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et les quartiers d'une même commune.

Son élaboration s'est déclinée en 3 phases : diagnostic territorial, document d'orientations et programme d'actions.

Le programme d'actions du présent PLH contient 17 actions classées de la manière suivante, au sein des 4 axes stratégiques politiques retenus :

AXE 1 : Maîtriser la construction neuve pour renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Action 1 : Produire 433 logements neufs par an (8 /an à Les Attaques)

Action 2 : Mettre en place une stratégie foncière (travail sur les friches)

Action 3 : Diversifier et déconcentrer l'offre locative sociale pour répondre aux besoins des ménages

Action 4 : Créer un cadre de dialogue et d'attractivité auprès de la promotion privée (attirer les investisseurs)

Action 5 : Suivre l'évolution de l'offre des meublés touristiques (outils de régulation)

AXE 2 : Poursuivre la réhabilitation du parc ancien

Action 6 : Garantir la qualité de l'offre proposée au sein du parc locatif privé (permis de louer, permis de diviser)

Action 7 : Poursuivre la reconquête des logements vacants. Objectif : remettre sur le marché 25 logements vacants /an

Action 8 : Poursuivre l'intervention au sein des copropriétés (recensement et accompagnement des copropriétés)

Action 9 : Coordonner une stratégie intercommunale pour le bâti dégradé et pour la rénovation énergétique (espace conseil France Rénov')

Action 10 : Soutenir la primo accession notamment dans le parc ancien

AXE 3 : Assurer la réalisation de parcours résidentiels ascendants

Action 11 : Développer l'offre de logements à destination des jeunes actifs pour accompagner le développement économique du territoire (partenariats associatifs, promotion de la colocation)

Action 12 : Renforcer l'accompagnement des seniors vers l'accès à une offre adaptée au vieillissement à domicile (accompagnement pour les travaux du domicile, développement des logements sociaux seniors)

Action 13 : Répondre aux obligations réglementaires du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (gestion des aires d'accueil)

AXE 4 : Structurer la gouvernance de la politique de l'habitat

Action 14 : Structurer les services (création d'un département « Habitat » dans les services de l'agglomération)

Action 15 : Evaluer la politique mise en place (création d'un Observatoire)

Action 16 : Piloter et animer la politique locale de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires (mise en œuvre d'une conférence intercommunale du logement)

Action 17 : Garantir la compatibilité réglementaire du projet d'aménagement du territoire, traduit dans les documents cadres (compatibilité du PLH avec le PLUi et le SCOT).

La communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers a arrêté son PLH le 6 février 2025 en conseil communautaire, et est en cours d'approbation dans les communes de l'agglomération.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2020-103 du 11 mai 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat sur l'intégralité du territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers

VU la délibération n°2025-023 du 6 février 2025 relative au premier arrêt de projet du Programme Local de l'Habitat ;

Le Conseil décide à l'unanimité (17 POUR) :

- **De donner un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de GCTM**
- **D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document utile à la présente délibération.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE